

Les arbres

Les arbres sont connus pour nous apporter leurs bienfaits environnementaux, sociaux, économiques et paysagers, et ce au quotidien. Mais l'homme ne respecte pas toujours l'arbre ni les avantages que peut lui offrir celui-ci. Plutôt que de prendre soin des arbres, l'homme les blesse, les asphyxie et parfois même les tue. Est-il nécessaire de rappeler que l'arbre est un être vivant ? Un être vivant qui comme l'homme a besoin de l'air, l'eau, la terre et la lumière pour vivre.

Une des plus grandes qualités de l'arbre est la photosynthèse, soit le fait de changer le dioxyde de Carbone en oxygène. L'oxygène est vital pour l'homme mais il ne respecte pas celui qui lui fournit. L'arbre favorise également la biodiversité même en milieu urbanisé.

Il existe cependant des techniques préventives simples pour respecter et éviter de les blesser. L'arbre est un patrimoine précieux qu'il est important de préserver.

L'arbre est un être vivant. Malgré son allure robuste, il est fragile et doit trop souvent subir des actes qui le mettent en danger. Pourtant, quelques précautions simples peuvent faire cohabiter harmonieusement les activités humaines et les arbres.

« Protégeons nos arbres »

Brochure éditée SPW (Service public de Wallonie).

Quelques conseils pour prendre soin des arbres :

- En cas de travaux à proximité d'un arbre, arrosez le feuillage si celui-ci s'est trouvé en contact avec de la poussière. La poussière empêche l'arbre de respirer.
- Evitez les coups sur le tronc de l'arbre. Un tronc blessé diminue et perturbe les fonctions vitales de l'arbre.
- Placez une barrière fixe de protection à l'aplomb de sa couronne pour éviter de le blesser. Elle permet également à l'arbre de respirer correctement.
- Ne coupez pas de branches vivantes dont le diamètre est supérieur à 5cm.
- Ne faites pas de feu à proximité d'un arbre.
- En cas de fortes chaleurs, protégez le tronc de l'arbre de l'exposition du soleil. Comme nous, un arbre peut avoir des coups de soleil. Placez autour du tronc un dispositif temporaire d'ombrage (toile, canisse à base de bambou...).

Les arbres remarquables :

Les arbres remarquables sont non seulement les arbres répertoriés individuellement ou en groupe sur des listes établies annuellement, par commune, à l'initiative des fonctionnaires délégués. MAIS AUSSI les arbres isolés à hautes tiges ou

les arbustes d'au moins trente ans ayant une valeur esthétique ou paysagère, situés dans les espaces ouverts accessibles visuellement, et les arbres corniers ou de limite. Cela signifie que les arbres de plus de trente ans, isolés ou groupés en petit ensemble, pour autant qu'ils se distinguent dans le paysage, même bâti, et qui sont accessibles visuellement sont considérés comme remarquables.

Ces arbres ne peuvent être abattus ou avoir son aspect modifié sans permis d'urbanisme et autorisation de Collège des Bourgmestres et Echevins.

Toutes les informations sur les arbres remarquables sont disponibles sur le site du SPW :
<http://dgo4.spw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/DAU/Pages/Paysage/arbresHaires.asp>